



Le Département de la Somme se mobilise pour faciliter la continuité pédagogique de tous les collégiens samariens

Amiens, le vendredi 2 avril 2021

Le Département de la Somme se mobilise à nouveau pour répondre à l'absence dans certaines familles d'un équipement numérique adapté à l'enseignement à distance en leur proposant le prêt d'ordinateurs. Objectif : assurer une continuité pédagogique avec un accès aux Espaces Numériques de Travail pour tous les collégiens.

Plus de 200 ordinateurs prêtés depuis mars 2020

Le premier confinement a démontré la nécessité de permettre aux collégiens de rester connectés avec l'ensemble des fonctionnalités offertes, notamment, par les Espaces Numériques de Travail (ENT) des collèges. Le Département avait alors mis en place une procédure de prêt de matériel informatique aux collégiens non dotés d'ordinateurs, en reconditionnant une partie des équipements présents dans les collèges. 209 familles ont déjà bénéficié du prêt d'équipement informatique.

Suite aux annonces du Président de la République de basculer en enseignement à distance à partir du mardi 6 avril, le Département renouvelle cette opération.

Pendant cette nouvelle période de fermeture des établissements scolaires, le Département permet une nouvelle fois aux collégiens qui en ont besoin de bénéficier d'ordinateurs pour garantir la continuité pédagogique la semaine prochaine.

Un recensement des besoins est actuellement en cours dans tous les collèges afin de répondre immédiatement aux besoins. Les ordinateurs prêtés seront directement issus des établissements (CDI, espace langues et autres) et réinstallés dès la fin de cette période exceptionnelle. Les éventuels besoins d'assistance seront assurés, pour chaque famille, par téléphone grâce aux animateurs numériques.

Aides à l'acquisition d'ordinateurs pour les collégiens et clé 4G

Le Département a également mis en place, dans le cadre de son Plan de relance, une aide à l'acquisition d'ordinateurs pour les familles en difficulté : 329 collégiens bénéficiaires de l'Allocation Départementale de Scolarité (ADS) ont eu, pour le moment, recours à cette aide.

Cette aide à l'acquisition d'ordinateurs est renouvelée par le Conseil départemental.

Pour les collégiens ne disposant pas d'une connexion Internet, le Département propose également la mise à disposition d'une clé 4G pour accéder aux ENT et aux ressources numériques élaborées par les collèges durant l'année scolaire.

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, « ***tous les moyens humains et matériels du Département sont mobilisés. Les enfants sont l'avenir de ce département. Aucune famille de ce département ne doit se retrouver sans solution à la maison. Avec l'Éducation nationale, nous travaillons et travaillerons encore main dans la main pour assurer l'indispensable continuité pédagogique des élèves.*** »

CONTACT PRESSE

Eloïse Devred - e.devred@somme.fr

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18

somme.fr/presse

